

OFFICE DE TOURISME GRANVILLE
TERRE ET MER

COMITÉ DE DIRECTION

PROCÈS VERBAL – SÉANCE DU 31 janvier 2023

Le Comité de Direction de l'EPIC, Office de Tourisme Granville Terre et Mer, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à Granville, le mardi 31 janvier 2023 à 18h, sous la Présidence de Mme Annaïg LE JOSSIC.

Présents en qualité de titulaire : Mr PEYRE Michel, Mme LE JOSSIC Annaïg, Mr BRIERE Alain **jusqu'à 19h15**, Mr NAVARRET Alain, Mme COUPEL-BEAUFILS Valérie, Mr PAYEN Jean-Paul, Mr BELGHAZI Rodolphe et Mr CLERAUX Sylvain.

Présents en qualité de suppléant participant au vote : Mr LETENNEUR Philippe en remplacement de Mme HERSENT Catherine, Mme JULIEN-FARCIS en remplacement de Mr BRIERE Alain **à partir de 19h15**, Mr MANSOUR Miloud en remplacement de Mme MARGUERITE-BARBEITO Françoise, Mr HULINE Marc en remplacement de Mme BABILONI Eloïse.

Présents en qualité de suppléant ne participant pas au vote : Mr SOUDRY Thierry

Absents titulaires excusés : Mr SORRE Stéphane, Mme FAGNEN Gaëlle, Mme HERSENT Catherine, Mme GRANDET Florence, Mme MARGUERITE-BARBEITO Françoise, Mr BENA Olivier, Mme BABILONI Eloïse, Mr ROBAEY Olivier, Mme RICHART Brigitte et Mr BETTON Pierre.

Absents suppléants excusés : Mme MIGNOT Laurence, Mr DESQUESNES Philippe, Mr JULIENNE Jean-Marc, Mr DURIER Jérémy, Mr LERQUIER Rémi, Mme GOJJAT Florence, Mr LECUREUIL Daniel, Mme GATE Sylvie, Mme DIODATI Estelle, Mme FOUCHE Marie, Mr MARTIN Sylvain, Mr GIRON Cédric, Mme BEGUIER Estelle et Mme JULIENNE Antonina.

Date de convocation : 20 janvier 2023

Le nombre de membres en exercice étant de 11, les membres présents forment la majorité.

Secrétaire de séance : Mr PEYRE Michel

La Présidente, Mme LE JOSSIC ouvre la séance à 18h15 avec 12 membres présents dont 11 votants.

La directrice présente la nouvelle signature de communication de l'Office de Tourisme et rappelle que le choix du concept avait fait l'unanimité au cours d'un précédent Codir avec la notion de diptyque et d'effet marées. « Prenez le rythme des marées » est donc cette invitation à venir adopter le rythme de vie des locaux, une promesse de « transformation » attendue par les touristes en quête d'expériences au cours de leurs séjours, permettant de promouvoir un slowtourisme qui sera présentée dans le cadre de la prochaine nouvelle campagne, et édition 2023 du guide. L'invitation à « vivre » le rythme, plus que « prendre » est évoquée, mais peut-être moins engageante dans la promesse et la notion d'avant/après. Mr MANSOUR indique que le public à qui l'OTI s'adresse, principalement le quart Nord-Ouest de la France, connaît déjà les marées. Au regard de son mariage le plus grand d'Europe, l'appropriation de cette signature est légitime et même différenciante car jamais utilisée par d'autres territoires. En plus de la projection de portraits réalisés avec Horizons, de Mr BELGHAZI ajoute que l'installation des webcams serait une autre opportunité de soutenir cette signature notamment au moment de leur lancement sur la Destination dans les mois qui viennent.

La première délibération sur les emplois saisonniers 2023 est ensuite présentée par la responsable RH.

Afin de permettre le bon fonctionnement de l'accueil pour l'année 2023, il est nécessaire de renforcer l'équipe permanente par des salariés saisonniers.

En 2022, l'OTI a employé l'équivalent de 47 mois (contrats saisonniers et CDD remplacement).

Au regard des plannings, les besoins évalués pour 2023, optimisés, sont estimés à 45 mois :

- 5 saisonniers sur 2 mois et 5 saisonniers sur 7 mois.

L'ensemble des saisonniers sera recruté sur la qualification 1.1 de la convention collective du tourisme.

Les charges de personnel, chapitre 12, seront ajustées au BS, fin mars pour permettre de confirmer ces emplois. La simulation à date permet d'envisager ce scénario, la charge étant inférieure à 2022 (-14 000€). Il est demandé au Codir l'autorisation de lancer le recrutement sur ces bases.

La directrice souligne qu'il sera proposé de réaffecter une part des résultats 2022 au Budget Supplémentaire qui sera présenté en mars pour couvrir cette charge, mais souhaite d'ores et déjà enclencher le processus de recrutement des saisonniers sur ces bases.

Madame La Présidente demande l'avis du Comité de Direction,

Le Comité de direction, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- **D'APPROUVER la création des emplois saisonniers pour l'année 2023**
- **DE DONNER tous pouvoirs à la directrice pour l'exécution de la présente délibération**

Pour la prochaine délibération sur le jeu The Game, il est rappelé qu'une vidéo présentant l'événement 2022 est visible sur le site internet. L'Office se félicite de l'élaboration de cet événement intégralement réalisé localement, l'association ayant conçu cet événement étant basée sur le territoire. C'est un travail conséquent qui est opéré par cette association, l'ensemble des membres du bureau en convient. A ce titre, l'association avait souhaité que l'événement ne se déroule que tous les 2 ans. Dans l'intérêt de sa stratégie touristique cela ne pouvait être envisageable pour l'OT. L'OTI a donc engagé des échanges avec des prestataires extérieurs mais les tarifs sont beaucoup plus élevés, et les prestations moins « personnalisées » et inhérentes au territoire. L'association a donc proposé de se réengager avec une révision de ses tarifs, absorbables si le coût de l'inscription est également révisé comme proposé. Le Bureau a suggéré d'établir une convention pour s'assurer d'une continuité a minima sur 3 ans dans ces nouvelles conditions. Les membres s'interrogent sur la jauge des 300 participants par jour pour rester respectueux des lieux d'accueil. A la question de Mr BRIERE qui souhaite connaître le pourcentage de participants venant de l'extérieur, il est précisé que 20% des joueurs viennent de l'extérieur. La directrice indique que la communication n'est faite qu'à l'extérieur du territoire essentiellement en achat d'espace sur les réseaux sociaux et principalement Facebook. Pour Mr SOUDRY, Tiktok serait pertinent pour la cible de joueurs. Pour répondre à Mr PEYRE, la communication presse est faite plus tard pour que les locaux ne s'emparent pas de l'événement. Mr NAVARRET voudrait savoir s'il y a des gamers pros. Quelques pros participent mais l'OTI voudrait en toucher plus, comme ceux qui font le tour de France pour ces jeux.

Délibération n°2023-02 | Jeu The Game#3

Après Granville en 2019, l'Abbaye de la Lucerne en 2022, pour alterner la mise en valeur de l'offre rétro littorale et littorale, le site de **Carolles** est pressenti par l'association Mystères et Boules de Gomme pour cette 3ème édition.

Après 2 années d'expérience, au regard de la charge que l'organisation de cet événement présente pour cette association locale, leur prestation est revalorisée à hauteur de 4 500€ TTC (1 500€ en 2022) intégrant désormais prestation clé en mains :

- Conception de l'histoire et des énigmes,
- Le jeu des 30/40 comédiens sur les 2 jours,
- Les costumes et les décors
- L'ensemble des outils à destination des joueurs.

Ce tarif reste très compétitif par rapport à celui proposé par des prestataires proposant le même type service hors sol.

Pour absorber une partie de cette augmentation et maintenir un budget équivalent pour l'événement, il est proposé d'augmenter le tarif de **11€ à 13€** de participation demandée aux joueurs par l'OTI.

Les dates envisagées sont le **samedi 30 septembre et le dimanche 1^{er} octobre 2023**.

Madame La Présidente demande l'avis du Comité de Direction,

Le Comité de direction, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- **D'APPROUVER les choix du lieu, des dates et du tarif du jeu The Game#3 pour 2023**

La prochaine délibération est présentée par la directrice adjointe. Mr DUVAL a fait connaître en décembre 2022, sa décision de démissionner de son poste d' élu socio-professionnel à la suite de son départ à la retraite. C'est le Président de l'intercommunalité qui doit valider la candidature de son successeur. Le Comité de Direction est invité à formuler cette proposition au Conseil. N'ayant pas de représentant de la filière cafetiers-restaurateurs, l'OTI a sollicité ceux-ci par le biais de sa newsletter. A la suite de cette interrogation, seul Mr BAILLEUR Hugo, gérant du restaurant La Contremarche à Granville, a manifesté son intérêt. Certains membres du Comité de Direction ne le connaissent pas mais Mme COUPEL indique que le plus important est qu'il ait manifesté son intérêt. La directrice ajoute que c'est un jeune restaurateur très pro-actif et déjà très impliqué.

Délibération n°2023-03 | Remplacement Mr Jean-René DUVAL / Rapport Conseil communautaire

RAPPORT à transmettre à la Communauté des communes

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

REPLACEMENT D'UN DES REPRÉSENTANTS SOCIAUX PROFESSIONNELS

Par délibération n° 2020-66 en date du 30 juillet 2020, le Conseil Communautaire a approuvé la révision des statuts de l'Office de Tourisme et le nombre de représentants appelés à siéger au sein de cet EPIC. Il a ainsi

été décidé de désigner 19 membres titulaires et autant de suppléants dont 11 représentants de la Communauté de Commune et 8 représentants des professionnels du tourisme.

Monsieur Le Président de la Communauté des Communes rappelle que pour ces désignations l'article L2121-21 du Code général des Collectivités Territoriales autorise le vote à main levée dès lors que le Conseil Communautaire se prononce en ce sens à l'unanimité, et qu'aucune disposition législative ne s'y oppose.

Monsieur Jean-René DUVAL, élu du Comité de direction, membre du collège des socio-professionnels, filière restauration et commerce, a fait connaître en décembre 2022 sa décision de démissionner de son poste d'élu au sein du Comité de direction, à la suite de son départ à la retraite.

N'ayant pas de représentant de la filière cafetiers-restaurateurs, l'OTI a sollicité ceux-ci par le biais de sa newsletter. A la suite de cette interrogation, seul Monsieur BAILLEUL Hugo, gérant du restaurant La Contremarche a manifesté son intérêt.

Il est proposé au Conseil communautaire de procéder au remplacement du membre socio-professionnel titulaire, Monsieur DUVAL Jean-René, et de désigner Monsieur BAILLEUL Hugo, gérant du restaurant La Contremarche, son remplaçant, au sein du collège des socio-professionnels de l'Office de Tourisme Granville Terre et Mer.

Candidat : Mr BAILLEUL Hugo

L'ensemble des votants y étant favorable, il est procédé au vote à main levée.

Nombre de votants	
Nombre de voix pour	
Nombre de voix contre	
Nombre d'abstentions	
Majorité absolue	
A obtenu	
Hugo BAILLEUL Voix

Mr BAILLEUL Hugo est élu membre socio-professionnel titulaire du Comité de Direction de l'EPIC « Office de Tourisme Granville Terre et Mer »

A noter que conformément aux statuts de l'OTI, en cas de vacance, par décès, démission, exclusion ou fin de mandat d'un membre au sein de l'association ou de l'organisme qu'il représente, le Comité de Direction de l'EPIC devra approuver la désignation du remplaçant proposé par l'association ou l'organisme qui siègera au sein de l'Office de Tourisme et soumettre cette proposition au Président de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer pour nomination par celui-ci.

- **DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération**

Fait à Granville, #date#
Document signé électroniquement
#signature#

Madame La Présidente demande l'avis du Comité de Direction,

Le Comité de direction, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- **D'APPROUVER** la candidature de Mr BAILLEUL Hugo
- **DE SOUMETTRE** le Projet de Rapport à la Communauté des Communes

Mr BRIERE part à 19h mais est remplacé par Mme JULIEN-FARCIS qui vient d'arriver.

Le chargé de communication numérique expose ensuite les analyses des offres pour le marché sur la création du nouveau Site Web de l'OTI. Après le rappel des grandes orientations, les choix des prestataires sont expliqués pour les 3 lots.

MR PEYRE se demande pourquoi les 3 lots ne sont pas exécutés par un seul prestataire. Aucun ne s'est positionné sur les 3. Pour répondre à Mr NAVARRET, aucune relance n'a été faite pour le lot n°3, sans suite car l'OTI ne sera pas pénalisé pour l'instant, la cellule « évènementiels » étant en cours d'évolution.

Pour le lot n°2, en réponse à la question de Mr MANSOUR, c'est la base de données unique Tourinsoft d'Attitude Manche qui alimentera le site internet comme c'est déjà le cas actuellement. Le but étant de responsabiliser les professionnels pour qu'ils remplissent eux-mêmes leurs bases. Mr LETENNEUR demande si l'OTI a la main sur cette base de données. Ce qui n'est pas le cas actuellement mais l'OTI souhaiterait l'avoir intégralement. Mr BELGHAZI souligne que l'OTI doit faire des rappels vers les professionnels pour le remplissage de cette base.

Les 2 prestataires ayant répondu pour le lot n°1, proposent des mises en page très sobres et épurées. Mr LETENNEUR demande s'ils sont bien sécurisés, l'agence Be Lobster qui a effectué les analyses, le confirme ; ces 2 prestataires cochent bien tous les critères demandés. La différence est seulement au niveau du tarif, beaucoup plus élevé chez Iris Interactive. A la suite de l'audition des 2 prestataires, il est proposé d'attribuer le lot n°1 à Raccourci.

Délibération n°2023-04 | Choix des prestataires Site Web

Afin d'asseoir son positionnement et de déployer sa stratégie de promotion de la destination et de diffusion de l'information, l'Office de Tourisme Intercommunal Granville Terre et Mer a souhaité lancer un appel d'offres le 21 novembre 2022, portant sur la création du Site Web de l'Office de Tourisme de Granville Terre et Mer. La date limite de dépôt de la candidature était fixée au mardi 3 janvier 2023 à 12 heures.

Le marché est constitué des lots et tranches ci-dessous :

Conception, réalisation et maintenance d'un site web	Lot 01 - Tranche ferme
Intégration au site web de 2 sites externes « la Médiathèque » et « les Chuchoteurs d'info »	Lot 01 - Tranche optionnelle
Ajout d'une solution d'email marketing dans une logique de marketing direct	Lot 01 - Tranche optionnelle
Intégration au site web de cartes interactives	Lot 02 - Tranche ferme
Intégration au site web d'une fonctionnalité de planification d'événements et de réservation avec 2 événements pour commencer « Festi-récré » et « Ferme en folie »	Lot 03 - Tranche ferme

Les critères d'analyse étaient les suivants :

- Prix des prestations pour 40 %
- Valeur technique : 45 %
- Maintenance et hébergement : 10%
- Numérique responsable : 5%

Plis reçus :

- Lot 1 (site web) :
 - Raccourci
 - Iris Interactive
- Lot 2 (cartographies interactives) :
 - Teritorio
 - Vectuel
 - Loopi
- Lot 3 (site événementiel) :
 - Eventmaker

Annexe 1 : Analyse des offres v01

Annexe 2 : Analyse des offres v02 Lot1

Au regard de l'analyse des offres opérée par l'OTI et son AMO Be Lobsters (cf. Annexes 1 et 2), Madame La Présidente demande l'avis du Comité de Direction,

Le Comité de direction, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- **D'ATTRIBUER le lot 1 au prestataire Raccourci pour un montant global maximum de 69 806,40 Euros TTC sur 3 ans,**
- **D'ATTRIBUER le lot 2 au prestataire Teritorio pour un montant global maximum de 19 104,00 Euros TTC sur 3 ans,**
- **DE DÉCLARER le lot 3 sans suite.**
- **D'AUTORISER la directrice à signer les marchés susmentionnés.**
- **D'AUTORISER la directrice à signer tous documents s'y rapportant.**
- **DE DONNER tous pouvoirs à la directrice pour l'exécution de la présente délibération.**

La responsable des finances prend la parole pour présenter la dernière délibération, qui est un avenant à la délibération 2022-24 concernant le Budget Primitif 2023.

Délibération n°2023-05 | Avenant délibération 2022-24 - Budget primitif 2023

Le budget primitif 2023 (BP) de l'Office de Tourisme Intercommunal a été voté en Comité de direction le 6 décembre 2022 – délibération 2022-24

Ce budget a été voté avec un déséquilibre budgétaire dans la mesure où il n'intégrait pas les dotations aux amortissements 2022 en recettes d'investissements.

De plus, les dotations sur amortissement 2023, chapitre 6811, ont été ajustées ayant reçu mi-décembre des factures à la section investissement, pour un montant de 55 886,00 €.

Annexe 1 : Budget Primitif 2023

Madame La Présidente demande l'avis du Comité de Direction,

Le Comité de direction, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- **D'APPROUVER la rectification du budget prévisionnel 2023**
- **DE DONNER tous pouvoirs à la directrice pour l'exécution de la présente délibération.**

Mr NAVARRET interroge la responsable des finances sur ce qui est mis dans les dépenses des Dotations aux amortissements. Cela concerne essentiellement du matériel bureau et nouveau site web.

Madame La Présidente clôt la séance à 19h45.

Acte rendu exécutoire après transmission en
Sous-Préfecture et Publication
Le 02/02/2023

Fait et délibéré à Granville,
Le 02/02/2023



**La Présidente de l'EPIC
Annaïg LE JOSSIC**



**La Présidente de l'EPIC
Annaïg LE JOSSIC**

